



CONSEIL MUNICIPAL

2026-027

Séance du 29 mars 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505856-20260329-2026-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2026

## DÉLIBÉRATION

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 mars à dix heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 mars 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame CHAMPEL Christine, doyenne de l'assemblée.

**Étaient présents** : KONATE Bassi, ZOLA Aristote, HADJADJ Khedoudja, FOURNIER Grégory, HAMDAOUI Laila, CHABANE Nabil, RIBEIRO Marina, BRIDE Frédéric, BABOUTANA Merchat, ABEL Cyril, CHANFI Ayzate, GASSAMA Samba, AMRAM Stéphanie, DIRIL Nivel, INAN Turkan, ZINDY Kevin, BOUGUELMOUNA Khadidja, DIABY Sambou, LEMONNIER Elodie, KONATE Sibiry, MESLEM Sabrina, ATAS Arif-Emre, HERBADJI Inès, RAMOS Régis, WALLABREGUE Aurélie, HAMMANE Hassan, BSILA Sihem, DIALLO Mamadou, COULIBALY Aicha, MOUGEOT Cyril, SISSOKO Laure, JEBBOURI Marwa, TAHAWAR Ul Zaman, VALENTIN François-Xavier, GROLIER Chantal, OCLIN Ninos, BEN ATOUIL Laetitia, BOUANDZI Yelikh, STANCIU Odile, BOUJERFAOUI Ali, UZAN Julia, MENDY Thomas, DELOISON-HUCHER Patricia (Conseillers municipaux).

**Représenté par pouvoir** :

MELIZER Henriette pouvoir à CHAMPEL Christine

**Secrétaire de séance** :

HADJADJ Khedoudja

---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Considérant que Madame Christine CHAMPEL, doyenne des Conseillers municipaux, rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 18 février 2026 a été transmis aux Conseillers municipaux avec la convocation à la séance du 29 mars 2026, séance au cours de laquelle il doit être arrêté,

Considérant que les Conseillers municipaux peuvent formuler des observations, par écrit avant la réunion ou directement en séance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Article unique** : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 février 2026, tel qu'annexé.

Fait et délibéré en séance le 29 mars 2026.

La doyenne des Conseillers municipaux,  
CHAMPEL Christine

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping loops and lines.

Le Maire de Sarcelles,  
Certifie le caractère exécutoire du présent acte  
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 30.03.26  
Et notifié ou publié par extrait le 30.03.26

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.H.' or similar initials.